



BP AP Aménagement Paysager

PARCOURS EN FORMATION CONTINUE ET EN APPRENTISSAGE

- 🕒 • standard *formation continue* : 1 155 heures dont 735 heures en centre, 420 heures en entreprise
- standard *apprentissage* : sur 2 ans (*dont 805 heures en centre soit 12 semaines par an*)
- adapté : en fonction des acquis et des besoins
- 📅 entrée octobre
- ✅ formation diplômante - évaluations des compétences en situations professionnelles au cours de la formation, réalisations professionnelles et entretiens d'évaluations
- 👥 • tout public satisfaisant aux conditions d'admission au diplôme
- accessible aux personnes en situation de handicap
- ✍️ • formation est dispensée en présentiel
- interventions de professionnels au centre de formation
- visites (parcs, jardins remarquables, etc.) et de salons professionnels
- cours, autoformation, formation à distance, situations de travail, travaux de groupe...
- 📌 tarifs accessibles sur notre site internet
- ⚙️ entrée sur dossier et entretien individuel
- ★ • 99% de réussite : 2022
- 100% de satisfaction : 2022

Le·la titulaire du **Brevet Professionnel Aménagement Paysager** exerce le métier d'ouvrier·ère du paysage en autonomie au sein d'une entreprise de travaux paysagers ou d'une collectivité territoriale publique.

L'ouvrier·ère hautement qualifié·e réalise des travaux d'aménagements, d'entretien d'espaces extérieurs, il·elle effectue des travaux de taille, tonte etc. Tout au long de ses activités professionnelles il favorise l'environnement et la biodiversité.

Diplôme de niveau 4 du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.





CAPACITÉS VISÉES

La formation permet d'acquérir les compétences suivantes :



SE SITUER EN TANT QUE PROFESSIONNEL

Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant et se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage.

RÉALISER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES VÉGÉTAUX

Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal et des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux.

RÉALISER DES TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE VÉGÉTAUX

Réaliser des travaux de plantations et effectuer des travaux de végétalisation par semis.

ORGANISER LES TRAVAUX SUR UN CHANTIER D'AMÉNAGEMENT

Préparer le travail pour un chantier et coordonner l'équipe.

METTRE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES

Réaliser des constructions paysagères (murets, escaliers, etc.) et mettre en place des revêtements (circulation, terrasse, etc.).

COMPÉTENCES AU CHOIX

UCARE en fonction de la thématique

88 % insertion à 3 mois : 2022

FINANCEMENT

Prise en charge de la formation : plusieurs modalités possibles en fonction de votre situation à l'entrée en formation.

Rémunération : en fonction de votre situation à l'entrée en formation.

Prenez contact pour étudier vos droits.

- **Demandeur·euse d'emploi** : aide au projet du Conseil Régional de Bretagne ou allocation Pôle Emploi
- **Salarié·e** : mobilisation du Compte Personnel de Formation, dispositif Pro-A et autres dispositifs ...
- **Travailleur·euse indépendant·e** : mobilisation du Compte Personnel de Formation ou autres dispositifs...
- **Alternance** : contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

ÉTAPES POUR CANDIDATER

1. **Transmettre** un dossier de renseignements dûment complété (disponible sur notre site internet)
2. **Être admissible** au regard des conditions d'admission au diplôme et notamment :
Justifier d'un diplôme de niveau 3 (CAP /BEP) ou avoir réalisé une classe de seconde
OU avoir une expérience de 1 an dans le secteur professionnel ou 3 ans dans tout autre secteur

Pour définir votre parcours de formation nous vous proposerons un positionnement.

